



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BEAUMONT DE LOMAGNE
AFFICHÉ LE 08 NOVEMBRE 2021

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 04 NOVEMBRE, à 18 HEURES 15, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BEAUMONT DE LOMAGNE s'est réuni en session ordinaire à L'Hôtel de Ville dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DEPRINCE, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : LE 28 octobre 2021

ETAIENT PRESENTS : DEPRINCE Jean-Luc, BONNEFOI Jean-Claude, FRESQUET Céline, CAMBOU Pierre, DELORME Blandine, LABARDE Pascal, AUDU BENALI Sandrine, MEESEMAN Evelyne, ROBERT Jean, PERES Maryse, ROUX Pascale, MARROU Stéphane, BESSOU Sonia, PERRAULT Romain, PUEYO Séverine, LE JONCOUR Eléonore, WYBIERALA Michel, TONIN Jacqueline, MAILFERT Christian.

PROCURATIONS : ARQUIE David à BONNEFOI Jean-Claude, MONTIEL Marc à FRESQUET Céline, TOUSSAINT Bertrand à PUEYO Séverine, BIGOU-MARTI-TURULL Béatrice à MEESEMAN Evelyne, FOURNIOLS Gilbert à TONIN Jacqueline, MARSAGLIA Alex à MAILFERT Christian.

ETAIENT ABSENTS : PUJOL Aurélie, DIANA Corinne.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, LABARDE Pascal est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 :

Le Conseil Municipal a approuvé à 21 voix pour, 1 contre (Madame LE JONCOUR Eléonore) et 3 abstentions (Madame TONIN Jacqueline, Messieurs WYBIERALA Michel et FOURNIOLS Gilbert) le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021.

DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

DEC-2021-027	Contrat pour l'hébergement et la maintenance du logiciel DECALOG pour la médiathèque
DEC-2021-028	Contrat pour la diffusion des visuels de première de couverture des livres de la médiathèque
DEC-2021-029	Installation d'une pompe à chaleur au 30 place Gambetta
DEC-2021-030	Travaux de rechapage de la toiture du 37 rue Despeyrous
DEC-2021-031	Conclusion d'un bail d'habitation avec M. et Mme PATRAC Audris et Marlène
DEC-2021-032	Conclusion d'un bail d'habitation avec Mme TRUILHE Laetitia
DEC-2021-033	Eglise toiture - travaux d'urgence - Demande de subvention à l'Etat par l'intermédiaire de la DRAC
DEC-2021-034	Eglise toiture - travaux d'urgence - Demande de subvention au Département du Tarn et Garonne
DEC-2021-035	Eglise toiture - travaux d'urgence - Demande de subvention à la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée

Début de séance 18:15



A la demande de Monsieur le Maire et avec l'accord unanime de l'ensemble des membres présents, deux points ont été ajouté à l'ordre du jour.

Objet :

- Subvention à l'association socio-culturelle dans le cadre de la résidence de territoire en zone rurale « Mémoires interactives ».
- Annulation de la subvention attribuée au comité des fêtes.

21-062 : CONCESSION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CHOIX DU DELEGATAIRE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** du choix unanime de la Commission Concession réunie le 11 octobre 2021,
- **DE CONFIER** la concession du service de l'assainissement collectif à la société SAUR pour une durée de quinze ans à partir du 1^{er} janvier 2022,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de concession du service de l'assainissement collectif et les annexes s'y rapportant,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution du contrat.

21-063 : TARIFS DE L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les parts fixe et variable dévolues à la commune dans le prix de l'assainissement collectif,
- **DE DIRE** que ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2022,
- **DE FIXER** la PAC pour les constructions nouvelles et existantes soumises à l'obligation du raccordement,
- **QUE** les recettes liées à la PAC seront recouvrées comme en matière de contribution directe et inscrites au budget assainissement.

21-064 : DELIBERATION CADRE RELATIVE AU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL – RIFSEEP – ET AUTRES PRIMES ET INDEMNITES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'INSTAURER** l'IFSE dans les conditions fixées par la réglementation,
- **D'INSTAURER** le complément indemnitaire dans les conditions fixées par la réglementation,
- **QUE** les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence,
- **QUE** les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

21-065 : ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{er} JANVIER 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Beaumont de Lomagne (sauf le budget de l'assainissement),
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

21-066 : APPROBATION DES STATUTS DU CINEMA « LES NOUVEAUX BLEUS » : CORRECTION D'UNE ERREUR MATERIELLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **DE RAPPORTER** la délibération n° 21-56 du 27 septembre 2021,
- **D'APPROUVER** les statuts, joints en annexe, de la régie à autonomie financière sans personnalité morale du cinéma « Les nouveaux bleus » applicables à compter du 1^{er} janvier 2022,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,

21-067 : ZA de BORDEVIEILLE – DENOMINATION DE VOIES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les noms attribués aux voies communales et les numéros de voirie à l'ensemble des parcelles, de la Zone d'Activités de Bordevieille,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

21-068 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOCIO-CULTURELLE DANS LE CADRE DE LA RESIDENCE DE TERRITOIRE EN ZONE RURALE « MEMOIRES INTERACTIVES »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à verser une subvention de 4 500 € à l'association Socioculturelle dans le cadre de la résidence de territoire,

- **DE DONNER TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la délibération,

- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget de la Commune.

21-069 : ANNULATION DE LA SUBVENTION ATTRIBUEE AU COMITE DES FETES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal, a décidé à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** l'annulation de la subvention à verser au Comité des Fêtes sur l'exercice 2021,

- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la délibération.



Fin de séance 19:15